

NOTE D'INFORMATION/SÉCURITÉ

REF: NIS-2024-05-001

Le 22/05/2024

OBJET (1): Module de Sensibilisation à la Construction d'un EPR2

A compter du 1er Juillet 2024, l'accès au site EPR2 de Penly sera conditionné à la réussite du test du module de sensibilisation SCE (Sensibilisation à la Construction d'un EPR2).

Vous devez donc suivre et réussir le test de cette sensibilisation <u>dès maintenant</u>. Ceci est un préalable obligatoire à toute personne (EDF et sous-traitant) souhaitant un accès au site (hors visiteur = badge non permanent). Votre attestation de réussite au test sera nécessaire pour vos formalités d'accès à l'entrée de site.

Pour suivre cette sensibilisation il vous suffit de vous connecter aux plateformes dédiées selon votre entreprise d'appartenance :

- Salariés entreprises sous-traitantes :

Le module de sensibilisation est à retrouver sur la plateforme « Prévention PP58 ». Les différentes étapes à suivre sont détaillées dans l'annexe.

Lien de connexion :

https://www.preventionpp58.fr/

- Agents EDF:

Le module de sensibilisation est à retrouver sur la plateforme « E-campus » :

Lien de connexion:

https://ecampus-edf.syfadis.com/Catalog/TrainingShops/TrainingView.aspx?idTraining=28399206400

Nota: pour les personnes ayant déjà un accès EPR2 de Penly, il est également demandé de suivre et de réussir le test au module de sensibilisation SCE car à partir du 1^{er} Juillet 2024 les accès des personnes concernées seront désactivés.

Contacts:

- Jean-François DEROIDE : jean-francois.deroide@edf.fr
- David CUQUEMELLE : david.cuquemelle@edf.fr

Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions et informer l'ensemble de vos personnels et collaborateurs.

Validation Pôle Logistique pour prise en compte des impacts (Info Poste de Garde)	Validation Direction Santé Sécurité

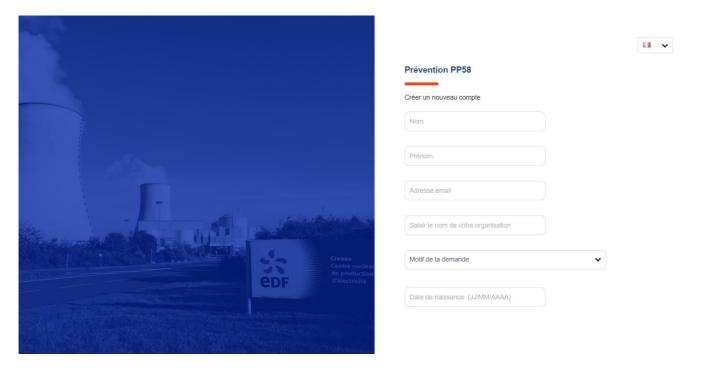
Annexe

Etapes à suivre :

Etape 1 : Cliquer sur le lien https://www.preventionpp58.fr/



Etape 2 : En cliquant sur "Inscription", le formulaire de création de compte ci-dessous apparait



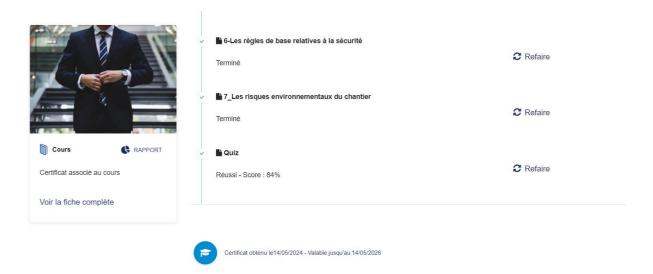
Note: Si l'organisation n'est pas répertoriée, il faut entrer "Mon organisation n'est pas dans la liste".

Etape 3 : Le compte est créé automatiquement

Tous les utilisateurs de la plateforme ont accès à l'ensemble des formations certifiantes, dans l'onglet "FORMATIONS".

Etape 4 : Une fois le cours fini et validé, le certificat apparaît à deux endroits :

• En bas du module



Dans l'onglet "Mes certificats"

